

Editorial	1
Bonne rentrée	1
Travaux de voirie	2
Un autre regard sur la vallée	2
Aménagement Jardin public	2
Inauguration Ecole René Caillé	3
Histoire Ecole René Caillé	4
QR codes	4
Octobre rose	5
Concours Villes et villages fleuris	5
Pont l'Abbé d'Arnoult Commune vigilante	6
Cimetière	6-7
Permanences sociales	7
La poste	8
Rentrée 2017	8
Dates à retenir	8

Edition: Mairie de  
Pont l'Abbé d'Arnoult  
26 Place du Général de Gaulle  
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT  
[mairie@ville-pont-labbe-darnoult.fr](mailto:mairie@ville-pont-labbe-darnoult.fr)  
[www.ville-pont-labbe-darnoult.fr](http://www.ville-pont-labbe-darnoult.fr)  
PARUTION Août 2017  
Dépôt légal 08/2017  
Tirage 1000 exemplaires  
Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique  
Directeur de publication:  
Didier MAYAU  
Responsable de la rédaction:  
Marie-Hélène BARRET

# Bulletin communal

## PONT L'ABBE D'ARNOULT N°7

A O Û T 2 0 1 7

### Editorial

*Les festivités communales de l'été ont eu du succès : le feu d'artifice avec son défilé aux lampions, la fête du marché du vendredi avec sa fête foraine, les délicieux moments de culture avec le concert des Eurochestreries, la journée de Pont l'Abbé d'Arnoult avec les associations à l'hippodrome de Royan Atlantique, le 15 août avec ses groupes folkloriques organisé en partenariat avec les Batégails de Saintonge, sans oublier l'ouverture estivale de la piscine et le cinéma tous les quinze jours. Dans le même temps, nous préparons la rentrée associative et clôturons les différentes actions engagées sur la commune.*

*Après une décennie d'attente, les travaux de l'avenue Bernard Chambenoit sont enfin réalisés. Nous vous présentons nos excuses pour tous les désagréments que ceux-ci vous ont occasionnés. Le Conseil Départemental s'est beaucoup investi dans notre commune cette année, et cela grâce à l'intervention des représentants de notre canton. La commune a accompagné budgétairement l'opération pour plus de 150 000 € en plusieurs phases. Réjouissons-nous en empruntant cette avenue de façon citoyenne, en respectant et en faisant respecter le travail réalisé. Concernant les travaux de l'avenue André Malraux, pour la sécurité devant notre école publique et l'école privée La Salle Saint Louis, l'opération est financée à 60 % par le département et à 40 % par la commune.*

*Dans le jardin public, les nouveaux jouets attendent les enfants. Vous pouvez en retrouver les détails dans le reportage des pages suivantes de ce bulletin. Nous avons besoin de toute votre aide afin que ce lieu reste un endroit convivial et agréable.*

*Un autre lieu de détente sera prochainement aménagé : le terrain de l'aire de pêche de Pipelé, qui a fait l'objet d'une promesse de vente entre la commune et le propriétaire et qui sera un élément de « la trouée verte » (détails en page 2).*

*La sécurité de nos habitants est pour l'essentiel l'œuvre de nos pompiers bénévoles et dont le courage n'a d'égal que leurs valeurs humanitaires et leurs degrés d'investissement à notre service. Le Conseil Départemental mettra en chantier la construction de nouvelles casernes. Nous allons procéder à l'achat d'un terrain d'ici la fin de l'année afin de mettre celui-ci à disposition du Département pour que nos sapeurs-pompiers puissent bénéficier de ce dispositif.*

*L'ouverture de notre Poste a bénéficié d'une demi-heure supplémentaire en fin d'après-midi. Une bonne nouvelle pour commencer la saison d'après vacances.*

Didier MAYAU, Maire

### Bonne rentrée...

Ce bulletin communal insiste tout au long de ses pages sur les valeurs de la citoyenneté, du vivre ensemble. Ce n'est pas anodin.

Notre monde est instable: profit personnel, attentats terroristes, réussite par l'argent, conflits armés, fanatisme, compétition, idéologies extrémistes...le paysage se brouille et chacun en appelle au « vivre ensemble » comme une solution.

Oui c'est une bonne idée, à condition de comprendre que tous les êtres humains sont semblables et ne se ressemblent pas. Ils ont « en commun » des différences, des écarts, des distances.

Vivre ensemble, ce n'est pas vivre en « semblable », à marche forcée d'unité et d'uniformité.

Vivre ensemble, c'est vivre « en commun » les différences à marche forcée de singularité et d'originalité. Alors pour la rentrée, pourquoi ne pas prendre la résolution de « vivre en commun » à Pont l'Abbé d'Arnoult pour « bien vivre ensemble »?

Alain Rageau

# NOUVELLES MUNICIPALES

## Travaux avenue Bernard Chambenoit

Depuis de nombreux mois l'avenue Bernard Chambenoit fait l'objet de travaux très importants. Ces travaux ont été effectués depuis le début du mois de janvier 2017 jusqu'à la mi août 2017. Ce chantier était annoncé depuis fort longtemps, mais le financement par le département avait été reporté.

Dans un premier temps le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a remplacé une canalisation vieille de cinquante ans de même que tous les raccordements individuels. Le montant des travaux a été entièrement pris en charge par le Syndicat des eaux pour une somme de 250 000 €.

Le département de la Charente-Maritime a entrepris de réaliser des trottoirs tout le long de l'avenue, d'installer un réseau d'eau pluviale ainsi qu'une nouvelle chaussée en enrobé à chaud. Les travaux sont effectués par l'entreprise Colas pour un montant de 400.000 € selon la clé de répartition suivante : département de la Charente-Maritime : 75 %, commune de Pont l'Abbé d'Arnoult : 25%



Avenue B Chambenoit



Avenue A Malraux

## Travaux avenue André Malraux

Afin de sécuriser le passage piéton devant l'Institution La Salle Saint Louis, il a été créé un plateau surélevé.

*Ces aménagements permettent un meilleur confort et surtout plus de sécurité.*

*A chacun d'être citoyen responsable et de respecter le code de la route!*

*Commission Travaux Voirie*



## UN AUTRE REGARD SUR LA VALLÉE DE L'ARNOULT

Dans l'esprit du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), chaque département recense des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, VTT et éventuellement équestre.

Ils doivent «favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée», mais également, relier les communes entre elles

L'ambition de la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult est de créer (en tronçons) une coulée verte du lavoir de la commune, à l'aire de pêche et de loisirs au pont de Pipelé (3/4 km environ).

On appelle **coulée verte** un espace vert aménagé et protégé dans le cadre du plan d'urbanisation. Il

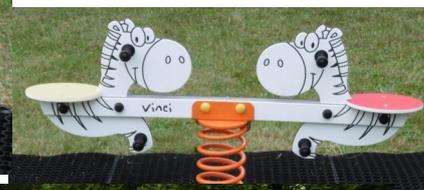
peut avoir une vocation de corridor biologique et être l'élément d'un réseau écologique ou s'inscrire dans un réseau de déplacements doux, devenir un lieu de promenade paisible, idéale pour quitter le bruissement du bourg afin d'oublier le stress du quotidien en découvrant le patrimoine et le milieu naturel de la commune.

Nous souhaitons que cette **coulée verte** puisse offrir aux Pontilabiens, ainsi qu'aux touristes de passage, une possibilité harmonieuse et ludique de découvrir la commune.

## AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC

Le jardin public fait peau neuve!

De nouveaux jeux pour les enfants viennent d'être installés. Nous souhaitons aux enfants et à leur famille, une utilisation paisible et heureuse...



# Inauguration de l'école René Caillé après rénovation des locaux

Samedi 20 mai 2017 les locaux de l'école René Caillé ont été inaugurés après les travaux de rénovation. Cette cérémonie a été présidée par Didier MAYAU, maire de Pont l'Abbé d'Arnoult, en présence des élus: Monique RIVIERE, maire de Sainte-Radegonde et Jean-Claude GRENON, maire de Saint-Porchaire et Président de la Saintonge Romane, de Didier Quentin, député-Maire de Royan, Michel Doublet et Brigitte SEGUIN, conseillers départementaux de la Charente-Maritime et Christelle PIEUCHOT, conseillère régionale de la Nouvelle Aquitaine; De nombreux pontilabiens avaient aussi fait le déplacement.



Accueil de Didier Quentin député

Sous l'égide du maître d'œuvre, le cabinet d'architecture DELAUAUD de La Rochelle et suite à la procédure d'appel d'offres, c'est l'entreprise RIDORET qui a été choisie pour la réalisation de ces travaux qui ont consisté à la rénovation thermique des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des combles, le remplacement des ouvrants, la mise en place d'une ventilation d'extraction et la création de deux issues de secours.

Le montant des travaux s'est élevé à 763 538 €, le montant total des subventions : Etat, région, département s'est élevé à 257 123 € soit 34% du total des travaux.

Avant la coupe du ruban tricolore, les élus et la population ont été invités à visiter les locaux réhabilités sous la conduite de la directrice de l'école, Mme Brigitte REVAUD, et des conseillers municipaux présents. Une exposition d'anciennes photos de classe a été réalisée grâce aux photos aimablement prêtées par Madame Gachina, Madame Ruffat ainsi que Monsieur et Madame Magnant. De même le film retraçant la pose de la première pierre a été diffusé. Cette première inauguration a été réalisée par Bernard CHAMBENOIT, maire de Pont l'Abbé d'Arnoult le 29 juillet 1954. Mme Eliane BLONDEEL (née CHAMBENOIT) a offert ce film colorisé et numérisé.



Le ruban est coupé



A l'issue de cette matinée, les participants ont partagé le verre de l'amitié avec la traditionnelle galette de Pont l'Abbé

Pour la Commission animation,  
Benoit Combeau



Les élus et membres du personnel visitent l'exposition ,  
*séquence souvenir!*

## L'Ecole René Cailé : un peu d'histoire

Le 20 janvier 1950, le conseil municipal de Pont l'Abbé d'Arnoult présidé par Bernard CHAMBENOIT, Maire décide le principe d'une nouvelle école préfabriquée de type Bristol du grand architecte parisien Marcel LODS pour un cout de 92 500 francs subventionné à 90%. La nouvelle école remplacera les locaux exigus et non fonctionnels situés dans la mairie. En juin 1953 les terrains pour la construction de la nouvelle école furent acquis comme suit :

\* Achat d'un terrain d'1 hectare 18 pour 469 480 FRANCS à Alfred POTIRON de la Chaume

\* Echange entre Alfred DEMONSAY et la commune d'un terrain que la commune avait acheté précédemment à Maurice CHAILLOU à côté du cimetière pour la somme de 215 000 francs, contre un terrain de 43 ares jouxtant celui d'Alfred POTIRON

La nouvelle surface pour le groupe scolaire est judicieusement placée à proximité des équipements sportifs (stade de football, dojo).

Le projet de préfabriqué Bristol est abandonné lors de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 1953. Il est décidé une construction en dur en conservant le même architecte, Marcel LODS.

Cette école coutera 44 385 800 francs dont 33 639 941 francs de subvention, la part de la commune se fera par un emprunt de quinze ans à compter du 30 novembre 1953.

La 1ere pierre a été posée le 25 juillet 1954, par Robert-Georges HOLVECK, préfet de la Charente-Maritime et par André DULIN, sénateur et Président du Conseil Général 17, à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur au maire, conseiller général de l'époque, Bernard CHAMBENOIT. La nouvelle école doit comporter cinq classes, plus deux logements pour les instituteurs.

Le déménagement des anciens locaux de la mairie et l'inauguration de l'école se feront en 1955. C'est au cours des années 1990 que l'école deviendra « Ecole René Cailé ».

Benoit COMBEAU



Robert-Georges HOLVECK, Bernard CHAMBENOIT et André DULIN



## Tournés vers l'avenir en QR CODES

La commission patrimoine a mis en place des QR code sur les principales rues et monuments de pont l'Abbé d'Arnoult. Le QR code est code-barres en deux dimensions qui contient une URL stockée dans le site internet officiel de la commune. Le QR code peut être lu par un Smartphone, une tablette ou une webcam, il suffit juste de télécharger l'application gratuite de lecture des QR codes. Alors à vos Smartphone, voici par exemple le QR code de l'avenue Bernard Chambenoit.

Cette initiative n'a pas coûté un centime à la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, car elle a été réalisée entièrement bénévolement. Il faut ajouter qu'un étudiant « master2 » en communication de l'Université de Paris 2 a choisi l'expérience de Pont l'Abbé d'Arnoult, commune de 2000 habitants, pour préparer une étude sur les QR codes.

### PROJETS 2018

L'an prochain, la commission patrimoine envisage de mettre en place le géocaching, il s'agit d'un jeu avec le

positionnement par satellite GPS, pour rechercher ou dissimuler des caches dans les endroits les plus insolites

Réalisation en 3 D de Pont

l'Abbé d'Arnoult ville fortifiée au XIV ème siècle  
Prise des photos par des drones des principaux monuments de Pont l'Abbé afin de réaliser un document de présentation de la commune



### DERNIERE MINUTE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine, vient d'accorder une subvention de 50 % de l'étude en vue des travaux de l'Eglise Saint-Pierre de Pont l'Abbé d'Arnoult. Anne BOISSAY, architecte du patrimoine réalisera son diagnostic à partir d'octobre 2017 et proposera aussitôt à la commune les actions prioritaires à entreprendre.

Benoit COMBAUD

Vice-Président de la commission Patrimoine

Comme chaque année en octobre, la Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult soutient la campagne de sensibilisation en faveur du dépistage du cancer du sein organisée par LUCIDE 17.

Certains de nos bâtiments publics seront à cette occasion enrubannés de rose.



Les pontilabiens sont appelés à soutenir cette belle cause en illuminant ou en décorant leur façade ou leur jardin ... en rose bien sûr !

## Concours villes et villages fleuris

La commune de Pont l'Abbé d'Arnoult a participé comme tous les ans au concours départemental des villes et villages fleuris organisé par l'Association des Maires de Charente Maritime dont le président est M. Michel DOUBLET.

Ce concours récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes.

Le jury du concours a évalué lors de sa visite début juillet 3 types de critères : Le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et le développement durable, l'animation et la valorisation touristique. Après délibération, **Pont l'Abbé d'Arnoult a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix ex-aequo dans la 2<sup>ème</sup> catégorie** (fonction du nombre d'habitants)

L'entretien des voies publiques est une nécessité



évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Il est de la compétence du maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses

dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental précise que «les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cours, jardins, trottoirs, caniveaux.

Devant les difficultés que nous rencontrons tous, pour entretenir les espaces extérieurs avec l'interdiction de l'emploi des désherbants, de plus en plus de villes et villages ont décidé de mener une stratégie innovante de fleurissement des trottoirs et des pieds de murs :

Planter plutôt que désherber et remplacer des herbes subies par des plantes choisies!



La solution aux désagréments de l'herbe qui envahit nos trottoirs est peut-être là : Travailler ensemble, Municipalité et habitants, pour remplacer l'herbe par des fleurs puisque notre objectif commun est un meilleur cadre de vie pour nous et pour nos enfants...

Françoise BRUN

## Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult : Mairie Vigilante !

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants tente de rétablir la sérénité au sein de nos communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à - 40% par an.

Au vu des communautés de Voisins Vigilants, mises en place à Pont l'Abbé d'Arnoult en 2015 à l'initiative de M. Jean-Michel HERVE, qui ne cessent d'augmenter (plus de 160 foyers pontilabiens adhèrent à ce jour), nous avons décidé de soutenir le dispositif en devenant **Mairie Vigilante en 2016**.



**Ce dispositif étant dissuasif, nous nous sommes équipés de panneaux qui ont été placés aux entrées de la commune pour bien montrer la vigilance de ses habitants. Cela nous permet également en tant que Mairie Vigilante d'informer (animations, travaux,...) ou d'alerter (risque météorologique ou autre...) très rapidement nos concitoyens par SMS ou par mail.**

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants. Votre inscription sur le site [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org) vous permettra de rejoindre gratuitement le dispositif, d'envoyer des alertes directement par SMS qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants de votre commune et par votre mairie.

Françoise Brun

## LE CIMETIERE !

Les maires, seuls compétents pour délivrer les concessions, les réservent aux personnes domiciliées dans leur commune et conservent des emplacements libres pour pouvoir respecter leurs obligations légales. Ils sont en effet tenus d'accepter l'inhumation des personnes décédées sur le territoire de la commune, de celles qui y ont leur domicile (résidence principale ou secondaire) ou une concession familiale (1)

(1) Article L 2223-3 du code général des collectivités territoriales.

Tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. A travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée. Par la force des choses, les héritiers d'une sépulture bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien de leur tombe familiale.

### Les droits reconnus aux concessionnaires de tombes :

Les droits reconnus aux concessionnaires portent sur les éléments d'aménagement de la sépulture, le choix des défunts qui y seront inhumés (membres de la famille) et les moyens de transmission de la concession.

Tout concessionnaire peut opter pour la construction d'un caveau sous terre sur sa parcelle de terrain. Le choix pour une sépulture « en pleine terre » est possible. Les cercueils et les urnes cinéraires seront alors enterrés dans le sol. Quel que soit ce choix, un propriétaire de concession peut ensuite réaliser un monument funéraire, planter des plantes,

déposer des plaques mémorielles. Il faudra veiller à ce que ces réalisations ne gênent pas la circulation des personnes dans les allées ni n'empiètent sur les sépultures adjacentes.

**Les obligations :**

Première de ces obligations, le concessionnaire ou ses héritiers, ont l'obligation d'assurer l'entretien régulier de la tombe.

Outre la preuve de respect que représente cette démarche, ce nettoyage de tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière. Le maintien de la sépulture en bon état évitera également que la tombe ne se dégrade et devienne ainsi potentiellement dangereuse pour les personnes ou pour les tombes voisines.

**RAPPEL :** La poubelle et le bac situés à l'extérieur, à droite du portail, sont **EXCLUSIVEMENT** réservés aux déchets du cimetière. **Tout autre dépôt y est strictement interdit.**

Françoise Brun,

## Permanences Centre Social Mairie Pont l'Abbé d'Arnoult



**Assistante sociale Régime Général** : Jeudi matin de 9h à 12h30 sur rendez-vous  
05 46 92 38 38

**Consultation psychologue** : Mercredi de 13h à 18h sur RV  
Jeudi de 9h à 13h sur RV

06 83 91 52 60  
06 83 91 75 24

**Secours Catholique** : Jeudi de 9h30 à 12h00

05 46 97 18 26

**ADMR** : Tous les matins de 9h à 12h ainsi que le mardi après-midi de 14h à 17h

05 46 97 06 28

**Mission locale** : Mardi de 14h à 17h sur RV

05 46 97 49 50

**Accompagnement des bénéficiaires du RSA** par le Conseil Général sur rendez-vous

05 46 97 08 79

**Centre Communal d'Action Sociale** : Madame Françoise BRUN

05 46 97 00 19

Vice-Présidente du CCAS



**Taxi des mouettes :**

Transport à la demande (prise en charge à domicile et retour)

- ✦ Saintes le mardi matin et le mercredi après midi
- ✦ Rochefort mercredi matin et samedi après midi

Renseignements au **0811 36 17 17**



***Le secrétariat de la mairie est ouvert :***

*Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00*

*Les mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00*

## À la poste, c'est aussi la rentrée!



La poste communique les nouveaux horaires du bureau de Pont l'Abbé d'Arnoult à compter du 11 septembre 2017

**Du lundi au vendredi: de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30**

**Samedi: de 9 H à 12 H**

*Bien vieillir, aujourd'hui, c'est avant tout conserver son autonomie, son logement et les habitudes de sa vie quotidienne le plus longtemps possible. Grâce à son entreprise « Veiller sur mes parents », le groupe La Poste facilite le maintien à domicile des personnes âgées, en leur apportant des services pratiques et rassurants pour eux comme pour leurs proches. Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible*

*Pour aider et rassurer les proches d'un parent vieillissant et rendre le bien-vieillir à domicile à la portée de tous, le service «Veiller sur mes parents», grâce à des **visites régulières du facteur**, vise à éviter l'isolement et contribuer ainsi à la vie sociale des personnes âgées.*

*Les services proposés par «Veiller sur mes parents» vous permettent de vous assurer du **bien-être et de la sécurité domestique de vos proches** au moment où ils en ont le plus besoin et d'éviter ainsi de les orienter trop vite vers une structure spécialisée (maison de retraite) en cas de perte d'autonomie.*

*Les offres de lancement sont valables jusqu'au 31 décembre 2017*

*Plus d'infos dans votre bureau de poste ou sur : <https://www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents>*



## RENTREE 2017

Suite au dernier conseil d'école et à l'avis favorable à la semaine de 4 jours, la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult a, conformément au décret n° 2017-1108, formulé une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Cette demande a reçu un avis favorable de l'Inspection Académique .

De ce fait les horaires de classe seront :

**lundi, mardi, jeudi et vendredi**

**De 8 H 45 à 12 H**

**et de 13 H 45 à 16 H 30**



Garderie périscolaire: le matin à partir de 7 H 30  
après l'école de 16 H 30 à 19 H

Inscription au secrétariat de la mairie,  
formulaire disponible sur le site internet (inscription scolaire)

## Dates à retenir

**Lundi 4 septembre** rentrée scolaire

**Lundi 18 septembre:** Foire à la Mojhette, repas à 12 H 30 à la salle des Fêtes. Pensez à réserver!

**Jeudi 2 Novembre** souvenir des morts, 12 H rassemblement au cimetière

**Samedi 11 novembre:** commémoration de l'armistice

10 H 15 Rassemblement des participants devant la mairie,

10 H 30 cérémonie au monument aux morts

**Dimanche 26 novembre** 12 H 30 Repas des aînés à la salle des fêtes

**Samedi 16 décembre** 14 H 30 Noël des Enfants de la commune

**Réveillon le 31 décembre** salle des fêtes avec Les Batégails de Saintonge.

Mais aussi des lotos, les séances de cinéma, les foires et les marchés....

**BULLETIN COMMUNAL  
PONT L'ABBE D'ARNOULT N°7**